

**RÈGLEMENT DE L'OPERATION – « 1 carte cadeau de 20 € offerte dès 100 € d'achats
pour les 50 premiers clients le mercredi 11 novembre 2026 »**

Article 1 : Organisation

Le centre commercial RIVETOILE – SNC RIVETOILE – 3 Place Dauphine – 67100 STRASBOURG (ci-après les Organisateurs) organise une opération “ 1 carte cadeau de 20 € offerte dès 100 € d'achats ” qui se déroulera dans son centre, le mercredi 11 novembre 2026.

Article 2 : Conditions de participation

Participation avec obligation d'achat. Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse comprise et en Allemagne.

Ne peuvent participer au jeu les personnes suivantes :

- les mandataires sociaux et employés des Organisateurs, de toute société qu'ils contrôlent, qui les contrôle et notamment la société SNC RIVETOILE ou sous contrôle commun avec elle ;
- le personnel des prestataires des Organisateurs, actifs sur site (Ex : Samsic, GSF, Securitas, Atalian, etc.) ;
- le personnel des enseignes de Rivetoile ;
- les personnes ayant collaboré à l'organisation du jeu, salariés des boutiques du centre commercial, personnel des sociétés prestataires, animateurs, animatrices, - de même que les membres de leur famille (personnes vivant sous le même toit).

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer, il suffit de se présenter à l'accueil du centre commercial Rivetoile muni d'un ou plusieurs tickets de caisse des boutiques du centre commercial Rivetoile datant du jour des achats (11/11/2026) (hors ticket de caisse hypermarché E.Leclerc, toute la restauration et achat de carte cadeau Rivetoile). Pas d'effet rétroactif, la carte cadeau de 20 € sera remise uniquement le jour des achats. Une seule carte cadeau de 20 € sera remise dès 100 € d'achats cumulés dans les boutiques du centre commercial rivetoile, aux 50 premiers clients entre 10h et 20h et sur présentation des justificatifs d'achat datés du jour.

Article 4 : Une seule participation par personne

Par ailleurs, il n'y aura qu'un seul gagnant d'une carte cadeau par famille (personnes vivant sous le même toit) durant toute la période de l'opération. Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile. Toutes fausses indications d'identité ou de coordonnées entraînent l'élimination immédiate de leur participation. A ce titre, les organisateurs se réservent le droit de demander au gagnant un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de l'inscription du participant.

Article 5 : La dotation

La dotation se compose comme suit :

- 50 cartes cadeaux Rivetoile de 20 € dès 100 € d'achats pour les 50 premiers clients qui se présentent à l'accueil de Rivetoile entre 10h et 20h (tickets cumulables dans plusieurs boutiques du centre commercial rivetoile, hors hypermarché E.Leclerc, restauration et achat de carte cadeau Rivetoile) : valeur totale 1 000 € TTC.

RÉCLAMATIONS : Aucune réclamation, aucun recours relatif à la dotation ou à leur attribution ne pourra être adressé à la société organisatrice. Le centre commercial Rivetoile se décharge de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leur lot.

Article 6 : Remise de la dotation

La dotation de 20 € sera remise sous forme de carte cadeau rivetoile directement à l'accueil de Rivetoile après avoir présenté le ou les tickets de caisse des achats pour un minimum de 100 € d'achats cumulés (hors hypermarché E.Leclerc, restauration et achat de carte cadeau Rivetoile). Chaque gagnant devra accepter de laisser ses coordonnées personnelles et signer une attestation de remise en main propre de la carte cadeau.

Article 7 : Cas de force majeure

Les Organisateurs ne pourront être tenus pour responsables si, en cas de force majeure ou de nécessité justifiée, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger ou à en modifier les conditions.

Les Organisateurs pourront annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Ils se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Les Organisateurs se réservent le droit de remplacer tout ou partie du prix par un autre prix de valeur équivalente. Les Organisateurs ne sauraient être tenus responsables de l'utilisation, voire du négoce du prix par le gagnant.

En cas de litige relatif à l'interprétation et l'exécution du présent règlement de jeu, les organisateurs, rechercheront une solution amiable du litige avec le(s) participant(s). A défaut de règlement amiable, toute contestation est de la compétence des tribunaux judiciaires.

Article 8 : Acceptation

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 9 : Consultation du règlement

Le règlement complet est disponible sur www.rivetoile.com.

Il est également consultable à l'accueil du centre commercial Rivetoile. Il peut également être obtenu gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse du centre commercial sus mentionnée à l'article 1 des présentes. Remboursement des frais de timbre (tarifs lents en vigueur) .

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées ; en cas de modification, l'avenant sera mis en ligne sur le site internet www.rivetoile.com

Article 10 - Informatique et libertés

Les données que vous renseignez sont collectées par la société SNC RIVETOILE à des fins de marketing et promotionnelles. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'opposition au traitement des données ainsi que d'un droit d'accès et de rectification de ces données en écrivant à : *SNC Rivetoile – 35 avenue Victor Hugo – BP 266 – 75770 PARIS Cedex 16.*

Article 11 - Loi applicable - tribunaux compétents

Le présent règlement est exclusivement régi et interprété conformément à la loi française. Les litiges éventuels qui surviendraient pour l'exécution ou l'interprétation du présent règlement seront soumis aux tribunaux français compétents.